Image not found or type unknown

Accueil de personnes au domicile commun durant la procédure de divorce

Par **margi54**, le **05/09/2019** à **20:27**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en procédure de divorce. Mon épouse veut recevoir demain à notre domicie (nous vivons toujours sous le même toit) une de ces amies que je ne veux pas recevoir (elle a pris position en faveur de mon épouse par certains actes et paroles lors de sa dernière venue l'année dernière). Suis-je en droit de le lui refuser ?

Je devais par contre recevoir un peu plus tard dans le mois mon fils et sa compagne à la maison. Mon épouse m'a évidemment menacé de ne pas les recevoir si je ne revenais pas sur ma décision. Est-elle en droit de refuser que j'accueille mon fils et son amie ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses...

Par **Tisuisse**, le **06/09/2019** à **07:46**

Bonjour,

Vous êtes, l'un et l'autre, propriétaire ou locataire de ce logement ? Si vous êtes propriétaire, chacun est libre de recevoir qui il veut, quand il veut et pour le temps qu'il veut.

Par **margi54**, le **06/09/2019** à **08:13**

Bonjour,

Nous sommes propriétaires tous les deux de la maison.

Merci pour votre réponse.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés